

Montréal, le 29 mai 2015

Coalition « Touche pas à mes régions! »

Dès le départ, je vous dirai que le rapport « État d'avancement de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoire », réalisé par Madame Marie-Joëlle Brassard, représente un outil précieux pour faire le point sur la conjoncture actuelle et identifier des pistes d'action. Comme le tableau des pages 11 et suivantes le montre bien, c'est presque la moitié des mesures et programmes prévus par la « Stratégie pour l'occupation et la vitalité des territoires » qui sont touchés par la politique d'austérité. Outre le fait que, dans plusieurs cas, cela semble aller contre l'esprit et parfois même la lettre de la « Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires », ces décisions seront très lourdes de conséquences sociales et économiques. Il apparaît ainsi clairement qu'on se prive des outils qui auraient permis de relever les défis que constitue l'assainissement des finances publiques du Québec, notamment les espaces de concertation nécessaires pour mobiliser les acteurs et les ressources indispensables pour y arriver.

Je ne peux donc que conforter les conclusions de l'étude réalisée par Marie-Joëlle Brassard pour le compte de la Coalition Touche pas à mes régions! Je crois le faire en connaissance de cause. À partir du milieu des années 1970, j'ai été chargé de la mise sur pied de la Maîtrise en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski; par la suite, j'ai été l'un des deux fondateurs d'un centre interuniversitaire de recherche, le CRISES (Centre de recherche sur les innovations sociales) que j'ai dirigé jusqu'au début des années 2000. Dans ce cadre, j'ai pu réaliser avec plusieurs collègues des études sur le « modèle québécois » et ses outils de développement. Ainsi, il apparaît que la configuration québécoise s'est transformée à plusieurs reprises des années 1930 à aujourd'hui. Nos travaux montrent que chaque fois où il a fallu répondre à une crise (voir la grande crise de 1929) ou procéder à un grand rattrapage dans les années 1960 ou encore relever les défis des récessions du début des années 1980 et 1990, nous avons réussi à le faire avec la collaboration

relativement exemplaire des forces vives de la société. Dans tous les cas, la transition s'est faite dans la douceur et sans violence, grâce à divers mécanismes (ex. commissions d'enquête, conseil d'orientation économique, sommets, forums et conseils de divers types, etc.) qui reposaient tous sur la concertation et le dialogue social .

Plus récemment, le Québec s'est donné une Loi sur le développement durable qui nous incite désormais à tenir compte non seulement des dimensions économiques, sociales et environnementales mais plus largement encore d'équité au sein de la société actuelle et aussi à l'égard des générations à venir. Or de tels engagements ne peuvent être tenus sans mécanismes appropriés de gouvernance, des mécanismes qui reposent sur la participation entre autres des parties prenantes. Cette nécessité de la concertation et du dialogue sociale est reconnue dans les sociétés les plus avancées. Elle s'impose désormais non seulement pour le développement durable et le « bien vivre » , mais également comme partie de l'équation de la réussite économique. Sans la concertation, les coûts de transition qu'exigent les changements mis actuellement de l'avant, risquent non seulement d'annuler les gains comptables escomptés par le gouvernement mais de rendre notre avenir économique et social pire que si nous n'avions rien fait (avec en prime une société polarisée socialement et territorialement comme jamais auparavant). Nos dirigeants politiques se doivent d'être responsables en faisant appel aux forces vives s'ils veulent réellement atteindre des objectifs orientés vers l'intérêt général et le bien commun.

La recherche réalisée par Marie-Joëlle Brassard laisse bien voir comment les régions seront dépourvues d'outils et de moyens indispensables pour réaliser les changements structurels proposés. Plus largement encore, elle laisse voir aussi que le changement ne peut se faire de manière avantageuse pour tous sans la participation de ceux et celles qui sont directement touchés.

Bien cordialement.



Benoît Lévesque, professeur émérite  
Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)  
Université du Québec à Montréal